

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2025-202		
Commission territoriale Est du 3 décembre 2025 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Plan de Gestion (2025-2034) de la Réserve Naturelle Régionale des Marais et Landes du Rothmoos et Silbermaettle à Wittelsheim (68)	Vote en conseil plénier : avis favorable

Contexte

La Réserve naturelle régionale des Marais et Landes du Rothmoos et du Silbermaettle, située à Wittelsheim (Haut-Rhin), témoigne d'un passé industriel profondément marqué par l'exploitation des mines de potasse au XX^e siècle. Toutefois, la richesse écologique du site, illustrée par la diversité de ses milieux et de ses espèces, a incité le Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace (CEN Alsace) à s'y investir dès 1984, dans le cadre d'un partenariat avec les Mines de Potasse d'Alsace (MDPA), alors propriétaires des terrains. Cette collaboration a conduit à la création, en 1988, d'une réserve naturelle volontaire agréée (RNVA).

Entre 1994 et 2012, le CEN Alsace a mené une série d'acquisitions foncières, aboutissant à la constitution de sa plus vaste propriété d'un seul tenant, couvrant 154,94 hectares.

Le 16 mars 2012, le Conseil régional d'Alsace a officialisé la création de la Réserve naturelle régionale des Marais et Landes du Rothmoos et du Silbermaettle, sur une superficie de 145,65 hectares.

Un premier plan de gestion (2014-2023) a alors permis de définir le cadre de gestion de la réserve.

Aujourd'hui, le nouveau plan de gestion met en avant trois grands enjeux :

- La fonctionnalité des milieux humides et des roselières associées,
- La préservation des milieux ouverts et des espèces qui leur sont liées,
- La gestion des milieux forestiers et arbustifs.

Conformément à la méthodologie d'élaboration des plans de gestion, ces enjeux sont déclinés en objectifs à long terme et en opérations de gestion concrètes, constituant ainsi un plan d'actions complet pour la réserve.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2025-2034 et en particulier de vérifier qu'il répond bien aux enjeux écologiques de la réserve.

Supports de réflexion

- Plan de Gestion 2025-2034, Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace, 2025, 399 pages.
- Présentation en séance par Céline Van De Paer (CEN Alsace).

Analyse

I. Appréciation Générale sur le Document de Gestion

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) tient à saluer la qualité remarquable des documents fournis ainsi que la présentation synthétique réalisée. La clarté et la complétude de ces supports ont grandement facilité l'appropriation du sujet et l'élaboration de recommandations.

Initiée en 1984, la préservation de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Marais et Landes du Rothmoos constitue un défi très bien relevé par le Conservatoire d'Espaces Naturels Alsace (CENA), dans un contexte de fortes contraintes et servitudes. Ses projets futurs, notamment ceux de renaturation et d'extension, sont jugés essentiels et méritent un soutien fort.

II. Contexte et Enjeux de la RNR

La RNR, située aux confins du piémont vosgien, s'étend sur une superficie protégée de plus de 150 hectares, soit le plus grand site en maîtrise foncière du CENA. Son histoire, marquée par une intense activité industrielle (MDPA), conditionne durablement les écosystèmes présents et leur état de conservation. Les enjeux de biodiversité y sont importants en raison de la diversité des habitats (ouverts, boisés, secs et humides), et ce malgré un degré d'artificialisation encore élevé. Après plus d'un siècle d'exploitation, les profondes altérations du fonctionnement hydraulique (issu des nappes de la Thur et de la Doller) contraignent sévèrement la capacité d'expression et l'évolution des zones humides.

De plus, la RNR et sa périphérie sont soumises à une longue liste de contraintes et de servitudes, dont l'influence sur les habitats et les espèces est potentiellement forte :

- Suivis post-miniers (terril relictuel et risques de pollution, incluant les pompages gérés par le BRGM).
- Maintien de la ligne RTE.
- Campagnes de démoustication périodiques.
- Expansion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).
- Forte fréquentation riveraine et organisation de manifestations sportives.
- Projets d'aménagements (implantation de nouvelles ZAC, voire ligne TGV).
- Pratiques de chasse (uniquement pour la régulation des sangliers).

III. Diagnostics et lacunes

A. Hydrologie, un facteur écologique majeur à bien connaître

Les données sur l'hydrologie issues d'APRONA ne semblent pas indiquer de baisse de la nappe à l'échelle d'un vaste secteur ; cependant, à l'échelle de la RNR, seule une cartographie du réseau hydrographique est fournie. Les facteurs à l'origine de la complexité du fonctionnement hydrologique de la RNR sont bien explicités ; par contre l'absence de fourniture des données piézométriques collectées par l'État ou le gestionnaire ne permet pas d'analyse notamment pour les zones humides. De même, l'absence d'état des lieux qualitatif des eaux entrant/sortant de la RNR limite fortement la compréhension de la dynamique des zones humides. Une clarification de l'impact résiduel des chlorures serait aussi bienvenue.

B. Évaluation des enjeux et de leur état de conservation

Indispensable, l'analyse diachronique par photos aériennes montre toute la gamme des perturbations générées depuis 70 ans par l'exploitation MDPA. Voici 35 ans, les zones humides atteignaient leur optimum par affaissement sauf le marais historique du Rothmoos. Des secteurs autour du terribil étaient encore stérilisés par le sel et des plantations allochtones remplaçaient les boisements locaux. La rapide dissolution du terribil induit son remodelage en 2012 et des mares y sont aménagées depuis lors.

La description des habitats est complète, didactique et bien illustrée. La régression surfacique des phragmitaies et des végétations d'eau douce est actée, mais sans indication des superficies disparues depuis le premier et le second plan de gestion. Par ailleurs, il manque des informations botaniques

sur les milieux aquatiques, or ces données naturalistes pourraient contribuer à la connaissance de leur état écologique.

Les espèces floristiques et faunistiques s'avèrent bien connues comme l'attestent les 1845 taxons inventoriés grâce à l'appui de nombreux naturalistes bénévoles. Aussi les enjeux spécifiques sont bien analysés et retenus en toute cohérence.

Pour la flore, seule la violette des collines reste un enjeu pour la lande sud. Voici 60 ans, des plantes indicatrices des habitats humides de qualité étaient encore présentes : *Carex hartmanii*, *Oenanthe peucedanifolia*. Plus récemment, l'absence de *Teucrium scordium*, *Sonchus palustris* et *Euphorbia palustris* (non revues) pointe une altération des habitats palustres.

Pour la faune, notons parmi les papillons que la Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*) et le Flambe (*Iphiclides podalirius*) sont légitimement retenus. Les orthoptères des milieux ouverts écorchés et des vasières sont remarquables. La récente implantation du castor s'est révélée une aubaine pour la création d'une nouvelle zone inondée. Enfin, les oiseaux nicheurs paludicoles avec le Busard des roseaux et la Rousserolle turdoïde, le Blongios nain et la Locustelle luscinioides sont emblématiques des roselières.

La longue liste des EEE rappelle le passé perturbé de ces milieux et la fragilité de leurs trajectoires écologiques à venir.

C. Bilan des Actions et Suivis

Le bilan du précédent plan de gestion indique l'atteinte d'une majorité d'objectifs à long terme notamment sur l'identification et la surveillance de la RNR. Toutefois, la régénération des anciennes plantations est compliquée par les EEE. Il est notable que **l'étude du fonctionnement hydrologique et hydraulique n'a pas été réalisée** ; elle est pourtant fondamentale pour le maintien des zones humides. Les suivis écologiques sont globalement insuffisants, notamment les relevés phytosociologiques, qui seraient extrêmement utiles pour caractériser l'évolution des habitats.

Concernant les EEE, des expérimentations ont été menées, mais le document ne fournit pas d'information sur les résultats ou l'efficacité de ces interventions. Il est indispensable d'évaluer ces données pour envisager une extension à plus grande échelle.

Enfin, l'absence d'information sur la fréquentation et l'impact des manifestations sportives incite à questionner la nécessité de limiter les événements à fort rassemblement de personnes au sein de la réserve. Le CSRPN note positivement que cette action est prévue en priorité 1 du futur Plan de Gestion.

IV. Conclusion

Le futur Plan de Gestion est extrêmement ambitieux, visant le maintien et la restauration d'une grande diversité d'habitats (35 comptabilisés). Il prévoit un nombre très conséquent d'actions (70, tous types d'action), dont 56 sont classées en priorité 1. Le CSRPN s'interroge légitimement sur la faisabilité et la soutenabilité d'un tel niveau d'intervention sur dix ans, d'autant que de nombreuses actions sont récurrentes.

Le défi majeur de la gestion d'une réserve naturelle doit être de retrouver une fonctionnalité écologique qui permette le maintien des différents habitats avec le minimum d'intervention de gestion, sauf sur les milieux ouverts.

Avis du CSRPN

Avis favorable avec recommandations

Recommandations

- Priorité absolue : comprendre et restaurer le fonctionnement hydrologique et hydraulique des zones humides

Réalisation urgente du SE1 : L'étude de la compréhension du fonctionnement hydrologique de la RNR est un **préalable impératif** à toute gestion pertinente (dont le projet nouveau de pastoralisme). En effet, la trajectoire écologique du marais historique du Rothmoos doit être précisée afin d'envisager sa restauration fonctionnelle.

A cette fin, il convient de :

- Bénéficier de la mise à disposition des données piézométriques du BRGM.
- Installer un réseau de mesures piézométriques : le gestionnaire doit installer un réseau de piézomètres au droit des zones humides critiques, notamment au marais historique du Rothmoos, en le couplant systématiquement à la réalisation de profils pédologiques (s'appuyer sur le cahier technique du CEN RA).

Soutien à l'Acquisition Foncière (MF1) : Le CSRPN soutient l'action "Acquérir la gravière Michel", qui permettra d'optimiser la gestion et d'accroître les apports d'eau.

- Gestion des Pelouses et Landes

Maintenir les travaux de fauche et de débroussaillage sur les zones à enjeux botaniques et entomologiques. Le projet de tester du pastoralisme ovin sur ces zones à enjeux n'apparaît pas prioritaire eu égard aux faibles superficies et à la complexité de sa mise en œuvre.

- Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Prioriser la restauration des milieux (notamment les habitats forestiers indigènes dans les plantations allochtones) plutôt que de s'épuiser dans une lutte permanente contre les EEE. Aussi la transformation de la prairie eutrophe en forêt sur le long terme figure comme un projet pertinent dans la lutte contre l'Ambrosie.

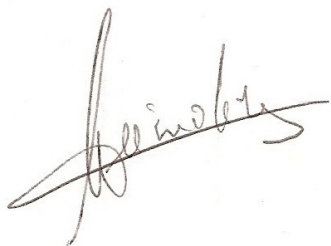
- Encadrement des Pratiques Anthropiques

Concernant la Chasse (Régulation du Sanglier) : le CSRPN rappelle sa position de principe sur l'absence de point d'agrégation dans une RN, et tolère, de manière exceptionnelle, la pratique actuelle visant à s'assurer du tir effectif des sangliers.

Fréquentation : il est indispensable de quantifier la fréquentation et de prendre des mesures pour limiter les manifestations impliquant un nombre trop élevé de personnes, notamment en période de nidification.

Fait le 16/01/2026

La présidente de la Commission Territoriale Est
Michèle TREMOLIERES



Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN

